



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Rédacteur : P. LARUE
☎ : 06 27 28 10 01

Référence : PV AG n°01/2021-2022

Date d'édition : 23-10-2021 (version 1)

Objet : Assemblée Générale des Archers Troyens

Date et lieu de la réunion : samedi 23 octobre 2021 : 9h00 –14h00 à la Maison des Activités Associatives Robert Schuman (Troyes)

Participants :

Bureau de l'AG : Jérôme BRIERRE, président – Jonathan DIETRICH, trésorier – Philippe LARUE

Membres sortants du conseil d'administration : Frédéric PATAUT, Martine HUET, Philippe LARUE

Licenciés présents constituant l'AG : Michel DUPREY (membre du CA), Martine HUET (membre du CA), Serge MARCHAND, Frédéric PATAUT (membre du CA)

Membres de l'AG représentés par pouvoir : Leslie AUGUSTYN, Stanislas BIGET, Suzie PONS

Autres personnes présentes : Sylvain ROMAND

Parents excusés : Emmanuelle LEROUX

Représentant du comité départemental de l'Aube : -

Représentant du comité régional Grand Est : -

Représentant de la mairie : -

Ordre du Jour de la réunion :

- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24/10/2020
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité
- Résultats sportifs
- Licences 2022
- Bilan financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Election des vérificateurs aux comptes 2022
- Budget prévisionnel
- Projet sportif, du club
- Arbitrage
- Modifications des statuts et du règlement intérieur



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



-
- Questions diverses
 - Remise des badges
 - Elections au Conseil d'administration : renouvellement de 3 membres
-



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Quorum :

Membres du club âgés de plus de 16 ans à la date de l'AG, membres de l'association depuis plus de 6 mois : 44 (base : licenciés saison 2020-2021).

Membres constituant l'AG (à jour de leur cotisation) : 22

Quorum nécessaire aux délibérations de l'AG : 6

Avec 7 membres présents constituant l'Assemblée Générale, le quorum permettant à cette instance de délibérer est atteint (7 présents pour 22 membres constituant l'AG, soit plus du quart des membres).

Adoption du PV de l'AG du 24 octobre 2020 :

Le président commente en séance le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2020.

L'approbation du PV est soumise au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Rapport moral du président des Archers Troyens :

Le président donne lecture de son rapport moral pour la saison 2020-2021. Le rapport moral du président est joint en annexe n°1 du présent PV.

Rapport d'activités 2020-2021 :

Le président donne lecture du rapport d'activités de la saison 2020-2021.

Créneaux d'entraînements :

- mardi de 20h30 à 22h00
- vendredi de 18h00 à 22h00
- samedi de 17h30 à 20h00

Effectifs : 68 archers, dont :

- 48 hommes et 20 femmes
- 30 jeunes et 38 adultes
- 25 en première année et 43 en renouvellement de licences

Prestation de découverte du tir à l'arc :

- une séance d'1h30 pour les enfants d'un stage Troyes Roller le 23/10/20
- 3 séances d'1h30 pendant les vacances de la Toussaint pour les passeports loisirs

Encadrement, formation :

- 2 cadres le vendredi (pour les compétiteurs)
- 3 cadres le samedi (pour l'initiation et les compétiteurs)



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



- 3 adultes et 3 jeunes ont participé aux formations d'entraînements mises en place par le Comité Départemental

Participation à la Fête du Sport le 6/09/2020 : manifestation regroupant toutes les associations municipales, organisée par la ville de Troyes

Participation au VITALSPORT de Décathlon le 12/09/2020 : manifestation regroupant des associations

Journée olympique au complexe Henri Terré du 25/06/2021 : manifestation rassemblant plusieurs établissements scolaires pour la découverte de différents sports

Organisation concours : un en extérieur le 13/06/2021 qualificatif aux championnats de France

Formations d'entraînements Comité Départemental : accueil d'une session à Foicy

Entretien matériel (réparation flèches, arcs, cibles) : 32 heures

COVID : annulation des compétitions pendant toute la saison en salle, certaines en extérieur et arrêt des entraînements à la salle pendant 6 mois.

Nos organisations annulées : le concours qualificatif au championnat de France et le départemental salle. Pas de programmation pour un concours débutant, du trophée du petit aubois, du Roy de la compagnie et de l'Aube

Le rapport d'activités est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Résultats sportifs :

Le président procède à la lecture des résultats sportifs de la saison 2020-2021 dont le récapitulatif est joint en annexe n°2 du présent procès-verbal.

A noter particulièrement les résultats obtenus :

- Championnat régional distances nationales
 - ✓ Benjamins Hommes arc classique : Yann DIETRICH 2^{ème}
 - ✓ Seniors 1 Hommes arc classique : Sébastien LÉOST 1^{er}
 - ✓ Seniors 2 Hommes arc classique : Jérôme BRIERRE 3^{ème}
 - ✓ Seniors 2 Hommes arc à poulies : Jonathan DIETRICH 1^{er}
- Championnat France campagne
 - ✓ Seniors 2 Hommes arc classique : Jérôme BRIERRE 4^{ème}
- Championnat départemental Beursault
 - ✓ Seniors 2 Hommes arc à poulies : Victor MANAIA 1^{er}

Championnat Régional Beursault

- Seniors 3 Hommes arc classique : Roger DESMAREST 4^{ème}
- Seniors 3 Hommes arc à poulies : Serge MARCHAND 3^{ème}

Quasiment aucune compétition en salle lors de la saison 2020-2021 en raison de la crise sanitaire.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Licences 2021-2022 :

Le président informe l'assemblée de l'évolution des tarifs affectant les cotisations pour la saison 2021-2022 par rapport aux tarifs de la saison 2020-2021.

Les parts nationale, régionale, départementale et club de la licence restent inchangées.

Les familles d'au moins deux archers bénéficient d'une réduction de 10% sur la part licence et le droit d'entrée.

Pour les membres déjà licenciés en 2020-2021, une réduction de 15 € (et 12 € pour les archers disposant d'un droit de tir) prise sur la part club a été effectuée lors de leur réinscription pour la saison 2021-2022 en dédommagement de l'arrêt de l'activité pendant 3 mois en raison de la crise sanitaire. De même, en raison de la crise COVID, le comité départemental a décidé de supprimer la part départementale pour la saison 2021-2022 pour les personnes ne bénéficiant pas d'aides (type CAF, Pass Sport...).

Dans le cadre de son projet associatif de développement de la mixité femmes/hommes, l'association a décidé en CA de proposer la gratuité des droits d'entrée pour les femmes pour la saison 2021-2022.

Le détail des tarifs est repris en annexe n°3 du présent procès-verbal.

Le projet de tarifs applicables pour la saison 2021-2022 est soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Bilan financier :

Le président commente le bilan financier détaillé de l'association (compte de résultats) pour la saison 2020-2021. Le bilan financier est repris en annexes du présent procès-verbal :

- Annexe n°5 : compte de résultats,
- Annexe n°6 : bilan.

Le bilan financier est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

M. Sylvain PERSONNE DERMONT, désigné en tant que vérificateur aux comptes pour la saison 2020-2021 est excusé pour n'avoir pu procéder à la vérification des comptes pour raisons personnelles.

Mme Patricia DEBAR et MM. Marcel-Paul BRELET, désignés en tant que vérificateurs aux comptes ont procédé à la vérification des comptes de l'association pour la saison 2020-2021 et proposent à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour l'exercice de l'année écoulée.

Le président remercie les vérificateurs aux comptes pour leur contribution active au fonctionnement de l'association.

Le rapport des vérificateurs aux comptes est joint en annexe n°4 du présent procès-verbal.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Elections des vérificateurs aux comptes :

Mme Patricia DEBAR, MM. Sylvain PERSONNE DERMONT et Marcel-Paul BRELET se portent volontaires pour la vérification des comptes de la saison 2021-2022. L'Assemblée Générale valide la candidature de Mme Patricia DEBAR et de MM. Sylvain PERSONNE DERMONT et Marcel-Paul BRELET pour la vérification des comptes de la saison 2021-2022 à l'unanimité.

Budget prévisionnel :

Le président commente le budget prévisionnel détaillé de l'association pour la saison 2021-2022 repris en annexe n°7 du présent procès-verbal.

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Projet sportif – Projet du club :

Le président présente le projet associatif en cours d'élaboration pour les saisons 2021 à 2024.

Structure du projet associatif :

- Présentation de la compagnie
- Equipements
- Composition
- Temps forts chaque saison
- Projets et actions à mener :
 - Volet sportif : accompagnement des jeunes pour leurs 1^{ères} compétitions
 - Volet social : favoriser la mixité

Ajustements du projet associatif décidés en AG :

- Le qualificatif « meilleures » pour désigner les installations sera retiré au regard des conditions matérielles actuelles du site de Foicy (difficultés d'accès au site, absence de commodités, d'électricité).
- Rectifier l'horaire des séances pour les archers confirmés : 20h00 au lieu de 19h30.
- Rectifier la disponibilité de la salle : de septembre à fin juillet au lieu de « toute la saison ». Créneaux horaires en salle à demander également pour le mois de juillet.

Le projet associatif sera finalisé par le CA en vue de son envoi à la FFTA en novembre.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Présentation du projet d'aménagement d'un pas de tir couvert à Foicy :



Figure 1 : Stabilisation du terrain pour l'accès « handicapé », délimitée par les traits rouges



Figure 2 : Emprise de la toiture du pas de tirs

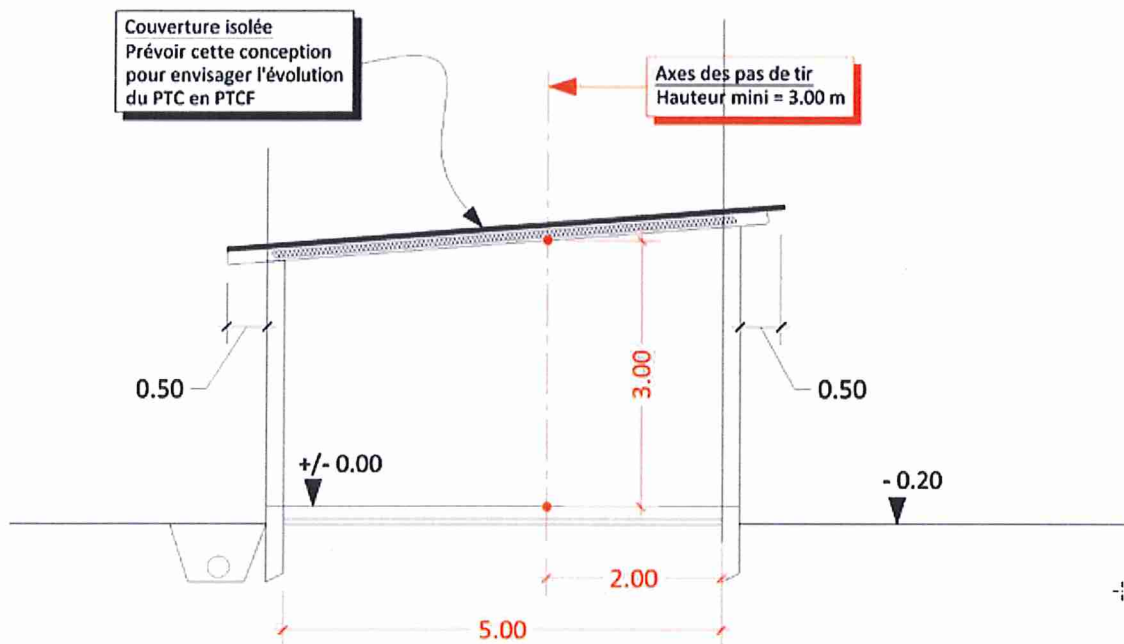


Figure 3 : Extrait du guide des équipements émis par la FFTA
(PTC : Pas de Tirs Couvert, PTCF : Pas de Tirs Couvert Fermé)



Figure 4 : Exemple du pas de tir couvert d'Arcis

Le projet d'aménagement du terrain de Foicy a été transmis à la Mairie : en attente de réponse.
Le projet sportif est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Arbitrage :

Souhait d'un 2nd arbitre au niveau du club.

Modifications des statuts et du règlement intérieur :

L'objet principal de la modification de ces documents est de mettre en cohérence les Statuts de l'Association des Archers Troyens au regard des statuts « type » de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). Par conséquent,

Chaque alinéa des statuts « type » a fait l'objet d'une analyse permettant d'identifier le (ou les) article(s) des Statuts et/ou du Règlement Intérieur dans le(s)quel(s) ses dispositions ont été formalisées.

Le secrétaire procède à la présentation des projets de modifications des Statuts et du Règlement Intérieur préparés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale procède à :

- l'adoption des Statuts par 8 voix pour et 2 abstentions
- l'adoption du Règlement Intérieur par 8 voix pour et 2 abstentions

Les versions 2Def du 23/10/2021 des Statuts et 4Def du 23/10/2021 du Règlement Intérieur définitivement adoptées lors de l'Assemblée Générale sont joints respectivement en annexes 8 et 9 du présent procès-verbal.

Questions diverses :

Le président donne en séance réponses aux questions reçues préalablement à l'AG.

- Donner un jeu de clé du local en vue de permettre aux archers d'accéder aux spots, ciblérie ou pour régler le matériel.

Clés données à Stanislas, les autres besoins sont à voir en fonction des sollicitations des archers.

- Créer un atelier dans le local afin de pouvoir réparer et préparer le matériel dans de bonnes conditions.

Projet prévu depuis plusieurs mois à la suite de la réfection du local : en cours (retard dû à la crise COVID). Une table est en place en situation provisoire.

- Revendre le vieux matériel afin de pouvoir investir dans du nouveau pour les jeunes et autres.

L'acquisition de matériel peut être réalisée sans avoir besoin d'en vendre. Le matériel est à inventorier : la mise en vente du vieux matériel inutile sera réalisée lorsque l'attribution, l'entretien du matériel des archers sera fait.

- Trouver une solution pérenne pour la prise en charge des frais de déplacement. Si les jeunes sont véhiculés en compétition par un membre, il n'est pas envisageable que cela soit à sa charge s'il tire aussi. Plus personnellement, je ne mettrai pas ma saison de côté. Reste à charge du club de trouver une solution pour le transfert des archers mineurs.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



La prise en charge des frais de déplacements (frais kilométriques et d'emprunt d'autoroute) de l'accompagnateur des jeunes compétiteurs est prévue par le Règlement Intérieur.

- Améliorer la communication orale pendant les entraînements, le club doit être plus pro-actif dans l'information de l'organisation des entraînements, des événements organisés par les autres clubs, fédérations c'est au club d'être le moteur et non pas l'inverse.

A l'heure actuelle, le principal moyen de communication utilisé est le mail, celui qui me paraît le plus fiable. En salle, les mandats (reçus par le club) proches sont affichés.

- Mettre à jour le matériel et fournir aux archers des arcs un minimum réglé.

Le matériel est entretenu régulièrement par Michel et Jérôme. Du retard a été pris avec le déménagement du local et le COVID. Les arcs de prêts ont été réglés pour l'ancien locataire, certains réglages ont pu bouger. Il n'y a pas eu de vérifications en ce début de saison et chacun a sa méthode de réglages. Il faut que l'archer s'approprie l'arc avant de réaliser des réglages fins.

- Développer la communication externe, faire parler du club pour plus d'attractivité et de financement.

Il faut un référent volontaire.

Concernant les locaux de Foicy :

- Améliorer ou faire améliorer le site de Foicy : électricité, toilettes (minimum) et autres commodités pour recevoir du public, accès handicapé ou âgé (1 km de marche avec 5kgs sur le dos...), mobilier d'installation, chaises, tables ... liste non exhaustive.

L'appel du gardien est toujours possible pour l'ouverture du portail. A notre connaissance, les aménagements cités ne font pas parti des projets de la mairie, le dossier accès mobilités réduites et pas de tir couvert a été transmis (voir ci-avant). Une demande est en cours auprès du service des sports pour du mobilier urbain. Toutes propositions techniques budgétisées seront étudiées par le CA.

- Permettre à chacun de disposer du local sur le site de Foicy (clés, matériel...). Se mettre en relation avec le service technique de la mairie de Troyes pour récupérer du mobilier urbain (vu avec Jérôme qui a le contact).

Les besoins sont à voir en fonction des sollicitations des archers, la distribution de clés doit rester cadrée. Une demande est en cours auprès du service des sports pour du mobilier urbain.

Globalement :

- Démarcher la mairie de Troyes afin d'améliorer nos conditions de tir, aux retours des discussions avec Monsieur SERRA il ne semble pas fermé, il faut lui apporter un projet sur plusieurs années chiffré et planifié afin qu'il puisse le prendre en compte dans son budget.

Le président a des contacts réguliers avec le service des sports, les réponses ne sont pas toujours positives, dans notre sens. Pour les projets, c'est à définir et à instruire par des personnes volontaires pour une validation en CA.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Remises de badges :

Le président remet les distinctions aux archers (badges remis en fonction de leurs scores obtenus dans les différents types de compétitions, de leur type d'arc et de leur catégorie) :

- badges Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales
- badges Tir en Salle
- écussons Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales
- marcassins ou écureuils pour le Campagne
- marcassins et sangliers pour le tir Nature
- marmots pour le Beursault
- brocard et lynx pour le 3D

Elections au Conseil d'Administration :

Sortants : Philippe LARUE, sortant d'office

Martine HUET et Frédéric PATAUT, sortants désignés

Candidatures : Leslie AUGUSTYN, Martine HUET, Stanislas BIGET, Philippe LARUE, Frédéric PATAUT

Nom - Prénom	Pour	Contre	Abstention
Leslie AUGUSTYN	9	0	1
Martine HUET	10	0	0
Stanislas BIGET	10	0	0
Philippe LARUE	10	0	0
Frédéric PATAUT	10	0	0

Votants : 10 (7 présents et 3 représentés par mandat)

Sont élus au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale :

- Martine HUET
- Stanislas BIGET
- Philippe LARUE
- Frédéric PATAUT

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se réunit pour procéder à la désignation des membres du bureau afin de pourvoir les postes vacants à la suite du renouvellement des membres sortants.

- Président : Jérôme BRIERRE
- Trésorier : poste à pourvoir à la suite de la démission de Jonathan DIETRICH



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



- Secrétaire : poste à pourvoir

Candidats pour intégrer le bureau :

- Stanislas BIGET au poste de trésorier
- Martine HUET au poste de vice-trésorière
- Philippe LARUE au poste de secrétaire

Nouveau bureau :


- Président : Jérôme BRIERRE
- Trésorier : Stanislas BIGET
- Vice-trésorière : Martine HUET
- Secrétaire : Philippe LARUE

Le Président



Jérôme BRIERRE

Le Secrétaire



Philippe LARUE



LES ARCHERS TROYENS
1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°1 : Rapport moral 2020-2021 du Président

Bonjour,

Bienvenue à tous à cette assemblée générale pour la saison 2020/2021.

Je remercie les présents d'avoir fait le déplacement.

Je remercie les bénévoles qui ont aidé, donné de leur temps tout en faisant avancer, progresser le collectif.

La période a été marquée par le COVID. Nous avons continué à nous adapter pour pratiquer avec les contraintes qui nous étaient imposées. Nous avons été obligés d'annuler plusieurs compétitions, les tirs du Roy et autres.

Je remercie le conseil général de l'Aube et la ville de Troyes pour leurs aides financières et pour les infrastructures troyennes mises à notre disposition.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°2 : Résultats sportifs

Championnat régional distances nationales

- Benjamins Hommes arc classique : Ylann DIETRICH 2^e
- Seniors 1 Hommes arc classique : Sébastien LÉOST 1^{er}
- Seniors 2 Hommes arc classique : Jérôme BRIERRE 3^e
- Seniors 2 Hommes arc à poulies : Jonathan DIETRICH 1^{er}

Championnat France distances internationales

- Seniors 2 Hommes arc classique : Jérôme DIETRICH 28^e
- Seniors 3 Hommes arc à poulies : Serge MARCHAND 11^e

Championnat France campagne

- Seniors 2 Hommes arc classique : Jérôme BRIERRE 4^e

Championnat départemental Beursault

- Seniors 2 Hommes arc à poulies : Victor MANAIA 1^{er}

Championnat Régional Beursault

- Seniors 3 Hommes arc classique : Roger DESMAREST 4^e
- Seniors 3 Hommes arc à poulies : Serge MARCHAND 3^e

Challenge du Comité de l'Aube (à la date de l'AG)

- Jeunes : Archers Troyens 4^e
- Adultes poulies : Archers Troyens 3^e
- Adultes classiques : Archers Troyens 2^e

Classement national Salle

- Cadettes Femmes arc classique : Maelle MANAIA 51^e
- Juniors Hommes arc classique : Philippe HUET 73^e
- Seniors 1 Femmes arc classique : Leslie AUGUSTYN 63^e
Martine HUET 113^e
- Seniors 1 Hommes arc classique : Anthony BAUDOT 125^e
Frédéric PATAUT 206^e
- Seniors 2 Hommes arc à poulies : Jonathan DIETRICH 110^e
Victor MANAIA 211^e

Il y a eu 8 (contre 70 en 2020) participations à une compétition salle.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°3 : Tarifs des cotisations 2021-2022

Types de licences		Tarif (**) (***) (****)	Tarif avec remise
Adultes	Compétition	112,00 €	101,00 €
	Club	100,00 €	90,00 €
Jeunes	Sans pratique	55,00 €	50,00 €
	Jeunes	81,00 €	73,00 €
Conventions	Poussins	70,00 €	63,00 €
	F.F.H*	35,00 €	32,00 €
	F.F.S.A	55,00 €	50,00 €
	UNSS	55,00 €	50,00 €
	FFSU	55,00 €	50,00 €
	Découverte	40,00 €	36,00 €
Droit d'entrée, pour les hommes (**)			
	L'année, adulte (****)	40,00 €	36,00 €
Droit de tir			
	1 saison int ou ext	25,00 €	
	L'année, jeune (de P à C)	25,00 €	
	Frais de matériel	25,00 €	
	Location pour arc de prêt	50,00 €	
	Location pour arc et flèches de prêt	65,00 €	
TABLEAU DES CATEGORIES D'AGES			

Récapitulatif pour une première année:		
	Plein	avec remise
Poussins F	95,00 €	88,00 €
Poussins H	135,00 €	124,00 €
Jeunes F	106,00 €	98,00 €
Jeunes H	146,00 €	134,00 €
Adultes F club	125,00 €	115,00 €
Adultes H club	165,00 €	151,00 €

Les archers troyens

TARIFS DES LICENCES 2021/2022





LES ARCHERS TROYENS
1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°4 : Rapport des vérificateurs aux comptes 2020-2021

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Exercice 2020/2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de vérificateurs aux comptes qui nous est confiée, nous avons vérifié les comptes de l'association « Les archers troyens », clos le 31 août 2021 et ayant débuté le 1^{er} septembre 2020.

Nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association. Nous avons ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2020/2021 tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent rapport.

A Troyes, le 20 octobre 2021

Les vérificateurs des comptes

Brelet Marcel-Paul

Debar Patricia



LES ARCHERS TROYENS

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°5 : Bilan financier saison 2020-2021 (compte de résultats)

Dépenses			Recettes		
INTITULÉ	MONTANT	N-1	Intitulé	MONTANT	N-1
604 Achats d'études et prestations de services (stages, formations)	432.00	0.00	70621 Locations de matériel, frais d'entretiens	575.00	575.00
605 Achats de matériel et équipements (gros matériels, cibles)	1216.68	0.00	70622 Locations de matériel, arcs	475.00	330.00
6063 Fournitures d'entretien et petit équipement (matériel archerie, bricolage)	948.22	906.58	7071 Ventes équipements (vêtements)	27.00	36.00
6064 Fournitures administratives	54.00	8.57	7072 Ventes matériel d'archerie	21.85	273.01
6071 Achats (réception club)	0.00	175.07	7073 Ventes aux Membres (flèches de progressions)	15.00	6.00
6072 Achats, FFTA (flèches de progressions; badges...)	324.00	0.00	708 Services rendus aux membres (stages)	270.00	15.00
613 Locations mobilières et Immobilières (boite aux lettres)	30.00	30.00	743 Conseil Départemental (subvention)	790.00	1200.00
616 Assurance	131.08	101.30	744 Commune (subvention ville de Troyes)	1220.00	560.00
622 Honoraires (affiliation FFTA)	20.00	20.00	748 Autres subventions privées	0.00	300.00
623 Publicité, publications	165.00	0.00	750 Cotisations membres (licences, droits d'entrée, droits de bis)	5333.25	6620.50
625 Déplacements, missions et réceptions	271.24	1076.69	7511 Manifestations sportives, greffe	444.00	140.00
627 Frais bancaires	0.00	0.88	7512 Manifestations sportives, buvette	89.20	150.40
650 Cotisations (FFTA, licences)	2931.00	3693.50	752 Manifestations extra - sportives (prestations d'initiations)	94.50	317.00
6511 Manifestations sportives, inscriptions championnats	66.00	260.00	758 Produits divers	46.00	0.00
6512 Manifestations sportives, frais liés à l'organisation concours	271.00	167.24	761 Produits financiers	67.61	79.47
6513 Manifestations sportives, buvette	131.78	61.00			
TOTAL DÉPENSES	6992.00	6300.63	TOTAL RECETTES	9468.41	10602.38
Résultat : 2 476.41		N-1 : 4 101.55			
86 Contributions volontaires en nature	0.00	1442.08	87 Contributions volontaires en nature	0.00	1442.08
TOTAL	9468.41	12044.46	TOTAL	9468.41	12044.46



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°6 : Bilan financier saison 2020-2021

ACTIF				PASSIF			
INTITULÉ	VB	AMORT.	VNC	N-1	INTITULÉ	N	N-1
2154 Matériel	0.00	0.00	0.00	0.00	Fonds Associatifs	101	0.00
2182 Matériel de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	Réserves	106	10363.26
2183 Matériel Informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau (119)	110	0.00
261 Titres			0.00	0.00	Résultat de l'exercice (129)	120	2476.41
1) ACTIF IMMOBILISÉ				0.00	1) FONDS DE L'ASSOCIATION		
350 Stocks matériel et équipements			0.00	0.00	Europe / Etat	131	0.00
2) STOCKS				0.00	Région	132	0.00
506 Actions			0.00	0.00	Département	133	0.00
508 SICAV			0.00	0.00	Commune	134	0.00
512A Compte Courant			1151.92	934.32	CNDS	135	0.00
512B Compte Epargne			0.00	0.00	Autres	136	0.00
514 Banque postale			0.00	0.00	2) SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION		
515 Livret A			15647.47	13379.86	Provisions	151	0.00
530 Caisse			141.83	150.63	Emprunts	161	0.00
3) TRÉSORERIE DISPONIBLE				16941.22	14464.81	194	0.00
410 Adhérents			0.00	0.00	Fonds dédiés sub. fonctionnement		0.00
416 Adhérents - usagers douteux			0.00	0.00	Fournisseurs	400	0.00
425 Personnel			0.00	0.00	Dettes	401	0.00
4687 Produits à recevoir			0.00	0.00	Autres Dettes	402	0.00
486 Dépenses Constatées d'Avance			0.00	0.00	Dettes Sociales	430	0.00
			0.00	0.00	Charges à payer	4686	0.00
			0.00	0.00	Recettes Constatées d'Avance	487	0.00
TOTAL ACTIF				16941.22	TOTAL PASSIF		
			14464.81	14464.81	12839.67		
					14464.81		



LES ARCHERS TROYENS

1ère Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°7 : Budget prévisionnel saison 2021-2022

Dépenses			Recettes		
INTITULÉ	MONTANT		INTITULÉ	MONTANT	
604 Achats d'études et prestations de services (stages, formations)	350.00		7061 Locations de salles	0.00	
605 Achats de matériel et équipements (gros matériels, cableries)	2600.00		70621 Locations de matériel, frais d'entretiens	600.00	
6061 Fournitures non stockables (eau...)	0.00		70622 Locations de matériel, arcs	540.00	
6063 Fournitures d'entretien et petit équipement (matériel archerie, bricolage)	2000.00		7063 Publicité	0.00	
6064 Fournitures administratives	150.00		7071 Ventes équipements (vêtements)	200.00	
6071 Achats (réception club)	150.00		7072 Ventes matériel d'archerie	250.00	
6072 Achats, FFTA (flèches de progressions, badges...)	200.00		7073 Ventes aux Membres (flèches de progressions)	100.00	
6073 Achats, vêtement club	1500.00		708 Services rendus aux membres (stagés)	300.00	
613 Locations mobilières et immobilières (boite aux lettres)	30.00	740	Fonds européens	0.00	
615 Travaux, entretien et réparation	0.00	741	Etat Ministères	0.00	
616 Assurance	150.00	742	Conseil Régional	0.00	
618 Documentation	0.00	743	Conseil Départemental (subvention)	800.00	
622 Honoraires (affiliation FFTA)	20.00	744	Commune (subvention ville de Troyes)	1000.00	
623 Publicité, publications	0.00	745	Subvention CNDP	0.00	
625 Déplacements, missions et réceptions	1600.00	746	Subvention DDPS	0.00	
6261 Frais Postaux	30.00	748	Autres subventions privées	0.00	
6262 Télécommunications	0.00	750	Cotisations membres (licences, droits d'entrée, droits de tir)	5800.00	
627 Frais bancaires	10.00	7511	Manifestations sportives, grille	600.00	
628 Divers	0.00	7512	Manifestations sportives, buvette	200.00	
650 Cotisations (FFTA, licenciés)	4000.00	752	Manifestations extra - sportives (prestations d'initiations)	200.00	
6511 Manifestations sportives, inscriptions championnats	450.00	758	Produits divers	0.00	
6512 Manifestations sportives, frais liés à l'organisation concours	300.00	761	Produits financiers	70.00	
6513 Manifestations sportives, buvette	200.00	771	Produits Exceptionnels	0.00	
652 Manifestations extra - sportives	100.00	787	Report de sub. non utilisés sur exercice antérieurs	580.00	
681 Dotations aux provisions	0.00	789	Report ressources non utilisées exercices antérieurs	3400.00	



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



68154	Dotations, Amortissements Matériel	0.00	
68182	Dotations Amortissements Bureau	0.00	
68183	Dotations Amortissements Informatique	800.00	
689	Engagements à réaliser s/ subv atir	0.00	
TOTAL DÉPENSES		14540.00	TOTAL RECETTES
Résultat : 0.00			
*86	Contributions volontaires en nature	1000.00	87
TOTAL		15640.00	TOTAL
			1000.00
			15640.00



LES ARCHERS TROYENS
1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°8 : Statuts

(pièce jointe)



LES ARCHERS TROYENS
1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes



Annexe n°9 : Règlement Intérieur

(pièce jointe)